

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T008-2025

Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public, 9 montée des Terreaux, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 16 janvier 2025 de Monsieur VERMARE Matthieu, pour la société SOBECA, pour des travaux au 9 montée des Terreaux,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La montée des Terreaux sera rétrécie à la circulation pendant les travaux. Un alternat manuel par feux tricolores ou par panneaux B15 / C18 devra être mis en place.

ARTICLE 2 : Les travaux ne devront pas gêner le passage des véhicules de collecte du SITOM Sud Rhône les lundis et les jeudis 06 et 20 février 2025. La mise en place d'une plaque de chantier devra être effectuée.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du lundi 03 février 2025, pour une durée de 26 jours calendaires.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société SOBECA est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société SOBECA, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service collectes du SITOM
- à Monsieur VERMARE Matthieu

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 20 janvier 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 22/01/25

